

Réunion de la commission nationale Culture – Handicap

Lundi 5 mai 2003

Présentation des mesures nouvelles en faveur de l'accès des personnes handicapées à la culture et à l'audiovisuel

Réunion de la commission nationale Culture – Handicap

Lundi 5 mai 2003

Présentation des mesures nouvelles en faveur de l'accès des personnes handicapées à la culture et à l'audiovisuel

Mesure n°1

Plan de rattrapage pour le sous-titrage des programmes télévisés

Mesure n°2

L'engagement des écoles d'architecture

Mesure n°3

L'accueil des personnes handicapées dans les lieux culturels

Illustration n°1 : Le projet du musée du quai Branly

Illustration n°2 : la Cité des Sciences et de l'Industrie

Mesure n°4

L'accès à la lecture et l'exception en faveur des personnes handicapées dans le droit d'auteur français

Mesure n°5

Améliorer l'accès au cinéma

Mesure n°6

Création des premières Rencontres « art, culture, handicap » à Bourges du 19 au 21 octobre 2003

Annexe

La commission nationale culture – handicap

Présentation, liste des participants à la réunion du 5 mai 2003

Mesure n°1

Plan de rattrapage pour le sous-titrage des programmes télévisés

Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication, a demandé à la télévision publique de se montrer exemplaire dans son effort d'adaptation des programmes aux difficultés spécifiques que rencontrent les personnes sourdes et malentendantes. En accord avec le président-directeur général de France Télévisions, Marc Tessier, un véritable plan de rattrapage va donc être engagé d'ici à 2006 par les chaînes du groupe public de télévision.

Une priorité pour le ministère de la culture et de la communication

Le 24 octobre 2002, Jacques Charpillon, inspecteur général de l'administration des affaires culturelles, a remis à Jean-Jacques Aillagon, un rapport sur cette question, dans lequel il rappelait qu'il y a en France près de 6 millions de personnes sourdes et malentendantes, ce qui en fait l'un des handicaps les plus répandus. Or, les programmes sous-titrés étaient évalués à environ 10 % de l'offre sur l'ensemble des chaînes hertziennes terrestres en 2001.

Si ce volume est supérieur aux minima imposés par les conventions des chaînes privées ou fixés par les cahiers des charges des chaînes de service public, il reste inférieur à ce qui est proposé dans la plupart des autres pays européens.

Dans la ligne tracée par le Président de la République, qui a fait de l'insertion des personnes handicapées l'une des priorités de son mandat, Jean-Jacques Aillagon a donc engagé une action énergique afin d'améliorer l'accès des personnes sourdes et malentendantes à une offre de programmes diversifiée.

Le plan de rattrapage du service public

Répondant à l'invitation de Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication, et de Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, Marc Tessier, président-directeur général de France Télévisions, présente aujourd'hui à la commission "culture-handicap" un plan ambitieux de développement du sous-titrage des programmes de France 2, France 3 et France 5 à l'intention des personnes sourdes et malentendantes.

Un engagement quantitatif

Sur le plan quantitatif, l'objectif est de parvenir à un taux de 50 % de programmes sous-titrés dès la fin 2006, contre 15 % aujourd'hui. Pour les trois chaînes, ce sont ainsi 10 750 heures de programmes par an qui seront sous-titrées, à comparer aux 3 262 heures actuellement accessibles.

Cet engagement sera atteint sans tenir compte des programmes diffusés tard dans la nuit ni des reprises et rediffusions quasi-immédiates, excepté pour France 5 qui place la multidiffusion au cœur de sa politique de programmation. Ainsi, une quantité importante de programmes nouveaux et originaux sera sous-titrée.

Ces objectifs seront inscrits dans les cahiers des missions et des charges de chaque chaîne ainsi que dans le contrat d'objectifs et de moyens liant France Télévisions à l'Etat.

Un engagement en terme de diversité

A la demande de Jean-Jacques Aillagon, France Télévisions a engagé une concertation avec les associations de personnes sourdes et malentendantes afin de prendre en compte dans le plan de rattrapage les attentes de ce public en termes de diversité des programmes sous-titrés.

Mesure n°2

L'engagement des écoles d'architecture

Jean-Jacques Aillagon a souhaité engager une action de sensibilisation des architectes aux questions d'accessibilité des locaux aux personnes handicapées, en particulier à travers le réseau des écoles d'architecture dont le Ministère de la culture exerce la tutelle.

1) Une action pédagogique destinée aux étudiants de 3^{ème} cycle des écoles d'architecture sur l'année universitaire 2002/2003

Deux écoles d'architecture, celles de Bretagne et de Languedoc-Roussillon, ont joué un rôle pilote.

- Un séminaire s'est déroulé les 24 et 25 octobre 2002 à l'école d'architecture de Bretagne, afin de sensibiliser les futurs architectes à la question de l'accessibilité pour tous. Il s'est prolongé par des réflexions et expérimentations lors d'un second séminaire de travail réunissant les équipes de 3^{ème} cycle des mêmes écoles les 13, 14 et 15 mars 2003 à l'école d'architecture de Languedoc-Roussillon.
- Pour clore ce cycle de travail 2002-2003, une présentation des travaux s'effectuera les 17, 18, 19 et 20 juin 2003 à Firminy et La Tourette. Une publication des travaux réalisés par les écoles dans le cadre de cette démarche est prévue ainsi qu'une exposition itinérante qui débutera lors des Rencontres Arts, Culture et Handicap à Bourges le 19 octobre 2003.
- Le ministère de la culture apporte une aide financière exceptionnelle de 43 000 euros en 2003.

2) L'intégration progressive, à partir de la rentrée 2004, d'une formation pour les élèves - architectes.

- Ce module sera mis en œuvre dans le cadre de la réforme « 3-5-8 » du cursus de formation, sur laquelle travaillent actuellement les écoles d'architecture.
- Un groupe de travail interministériel, mis en place par les ministères de l'équipement, de l'éducation nationale et de la culture, élabore depuis février 2003 cette formation pour les études des futurs ingénieurs et architectes.

Mesure n°3

L'accueil des personnes handicapées dans les lieux culturels

L'accès à la culture pour les personnes handicapées, c'est avant tout la possibilité pour eux de profiter de l'offre culturelle ouverte à tous et proposée par les lieux culturels (musées, lieux d'exposition, bibliothèques, théâtres etc.). C'est pourquoi Jean-Jacques Aillagon a fait de l'accueil des personnes handicapées dans ces lieux l'une de ses priorités. Il décline son action autour de plusieurs initiatives :

1) Montrer l'exemple à travers les établissements publics sous tutelle du ministère de la culture, que le Ministre a appelés dès le mois de novembre 2002 à se mobiliser fortement sur ce sujet. Ces établissements présentent en effet des offres inégales, certains étant clairement pionniers, d'autres ayant plus de difficulté, de par leur histoire, à se rendre largement accessibles aux personnes handicapées.

- Le Ministre a confié à Jacques Charpillon, inspecteur générale des affaires culturelles et déjà auteur du rapport sur le sous-titrage des programmes à la télévision, **une mission d'évaluation et de préconisations** sur l'accueil des personnes handicapées dans les établissements relevant du ministère de la culture. La mission s'intéressera en particulier à l'accessibilité physique des locaux, à l'adaptation des expositions, à la qualité de l'information et de l'accueil. Une évaluation précise de plus d'une dizaine d'établissements à Paris et en Province sera réalisée, et pourra ainsi être reconduite d'année en année pour mesurer les progrès réalisés. Seront notamment concernés **la Comédie française, l'Opéra Garnier, la Bibliothèque Nationale de France, le château d'Angers...**
- Jean-Jacques Aillagon a demandé à deux établissements, **la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Musée du Quai Branly**, de jouer un rôle moteur dans cette action et de conduire, avec d'autres établissements, des projets concrets pour améliorer l'accès à la culture des personnes handicapées. Ces établissements ont été choisis pour la caractère pionnier de leur offre (Cité des Sciences) et pour l'attention particulière portée à l'accueil des personnes handicapées en amont du projet architectural et muséologique (Musée du quai Branly). Un groupe d'établissements (**Musée du Louvre, Muséum National d'Histoire Naturelle, Basilique Saint-Denis, Centre Georges Pompidou, Palais de la Découverte, Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette, Cité de la Musique**) va ainsi conduire dans les prochains mois des projets sur :
 - la prise en compte des visiteurs malvoyants : repérage des obstacles, niveaux d'éclairage, signalétique, graphisme des panneaux, etc. ;
 - l'envoi en temps réel de messages d'information et de sécurité à destination des visiteurs sourds et malentendants ;
 - l'utilisation de pictogrammes dans les documents d'aide à la visite et les modes d'emploi.
 - l'accessibilité des sites Internet

2) Encourager l'ensemble des lieux culturels à mieux accueillir les personnes handicapées.

- La prise en compte du handicap fait partie des priorités que le Ministre de la culture et de la communication a fixé pour les **directions régionales des affaires culturelles du ministère** en 2003 : ces directions octroient en effet un grand nombre de subventions à des lieux culturels variés.
- Jean-Jacques Aillagon a également souhaité diffuser très largement la "**charte d'accueil des personnes handicapées dans les équipements culturels**", réalisée en coordination entre le ministère de la culture et les associations représentatives de personnes handicapées. Ce texte se veut notamment un guide pratique et incitatif à l'usage des responsables d'équipements culturels : il rappelle les différents textes en vigueur et formule des recommandations pour leur application. Il propose également des fiches pratiques pour mieux connaître les problèmes posés par les différents types de handicap. La charte est disponible en ligne sur www.culture.fr et www.culture-handicap.org
- Enfin, **le ministère de la culture et de la communication soutient (30 000 euros) la mise en place d'un site web spécifique** (www.culture-handicap.org), animé par l'association Archimed'. Ce site sera en particulier un lieu d'informations pour les professionnels de la culture, qui y trouveront des rubriques d'information, des forums de discussions, des formations en ligne, une lettre d'information sur le sujet. Une première version du site est accessible en ligne depuis février 2003 et des textes seront accessibles prochainement en langue des signes.

Illustration n°1

La démarche exemplaire du musée du quai Branly en matière d'accessibilité aux personnes handicapées

1) L'inscription de l'accessibilité dans le projet du musée du quai Branly

Dès la naissance du projet de cette institution muséale consacrée aux arts et aux civilisations non occidentaux, en 1995, **le Président de la République a souligné sa volonté d'en faire une réalisation exemplaire en termes d'accessibilité.** Cet objectif fut inscrit dans le programme du concours international d'architecture qui définit les fonctionnalités du bâtiment et dans le projet du lauréat, l'architecte **Jean Nouvel.**

L'offre scientifique et culturelle du musée est également conçue dans un souci d'accessibilité : le but est d'imaginer, pour le public handicapé sensoriel et mental, mais également pour les publics à mobilité réduite ou particulière (personnes âgées et enfants, par exemple), une offre qui enrichisse l'expérience de tous.

2) La méthode adoptée par le musée du quai Branly

La méthode adoptée consiste à consulter, à chaque étape du projet, des groupes de travail associant des spécialistes expérimentés et des personnes handicapées—associations représentant les personnes handicapées mentales, sensorielles ou motrices, personnels chargés de l'accessibilité au sein d'institutions culturelles existantes, techniciens de l'aide médicale —, pour parvenir à un cahier des charges de préconisations concrètes en prise sur les réalités du chantier.

Des groupes de travail ont ainsi été constitués autour de cinq chantiers :

- L'accessibilité de l'ensemble du bâtiment
- L'accessibilité de la médiathèque
- La muséographie
- Les systèmes d'information
- La médiation.

3) Les réalisations en amont de l'ouverture

Les préconisations des groupes de travail ont des répercussions sur les modalités scientifiques, administratives et techniques du chantier, sur les plans du projet architectural, les équipements et enfin sur le contenu du projet muséographique. Ainsi, l'exposition permanente transversale du musée, appelée « la Rivière », sera-t-elle entièrement accessible, par la présence d'éléments tactiles et d'outils multimédia. Dans son ensemble, le projet muséographique est orienté vers l'exigence d'une accessibilité non discriminante et non dégradée en termes de contenus scientifiques.

Au cours de l'année 2003, l'ensemble des équipes scientifiques du musée sont associées à la définition précise, au sein de la muséographie, **d'univers tactiles, olfactifs, visuels et auditifs**, à partir des thématiques identifiées et validées par les groupes.

Le chantier de l'accessibilité rassemble plusieurs groupes de réflexion, associant des spécialistes expérimentés et des personnes handicapées qui représentent une partie du futur public du musée du quai Branly, pour parvenir à un véritable cahier des charges de préconisations concrètes.

Illustration n°2

L'accessibilité à la Cité des Sciences et de l'Industrie

Dès la conception de la Cité des Sciences et de l'Industrie, il a été décidé de la rendre accessible à tous les visiteurs, en particulier les personnes handicapées : handicapés moteurs, aveugles et malvoyants, sourds, handicapés mentaux. L'objectif était de rendre ces visiteurs autonomes, tout en évitant, dans toute la mesure du possible, les circuits et démarches spécifiques.

Dès 1986, un service spécial a été mis en place à la Cité des Sciences, qui comprend à présent six personnes, dont une personne aveugle et deux personnes sourdes, et est chargé de veiller à l'accessibilité des expositions et des services de la Cité des sciences et de l'Industrie.

En décembre 1989, la Commission des Communautés européennes a attribué à la Cité des sciences et de l'industrie un prix récompensant ses efforts en matière d'accessibilité (programme Hélios). En mai 2001, la Cité a été l'un des premiers établissements culturels à recevoir le label " Tourisme et Handicap ".

Accessibilité architecturale

Dès le départ, l'ensemble du bâtiment et de ses installations a été conçu comme accessible au niveau architectural. On peut ainsi dire que le handicap moteur est "levé", c'est-à-dire que tout le monde peut accéder aux expositions permanentes et temporaires, et aux espaces spécialisés (médiathèque, cinéma Louis Lumière, etc.). Seuls quelques rares éléments ne sont pas accessibles aux visiteurs à handicap moteur (comme le sous-marin Argonaute).

Accessibilité aux aveugles et malvoyants

Petit à petit, différents espaces d'exposition sont rendus accessibles : modes d'emploi et explications en braille et en relief, éléments tactiles ajoutés, maquettes sonores... pour que les visiteurs puissent utiliser les jeux et les manipulations. La cité des enfants et de nombreuses expositions comme " sons ", " espace ", " roches et volcans ", " étoiles et galaxies ", " énergie ", sont déjà équipées.

De nombreuses visites sont organisées, animées par les attachés scientifiques et techniques de la Cité et soutenues par des documents en relief spécialement préparés.

Dans la médiathèque, une salle spéciale - la salle Louis Braille -, accueille les visiteurs aveugles et malvoyants.

Accessibilité aux sourds

Des animateurs sourds donnent des explications en langue des signes sur une douzaine de thèmes. Des " classes Villette " (séjour d'une semaine sur un même thème) sont aussi proposées aux élèves sourds. Des conférences sont interprétées en langue des signes et des visioconférences sont organisées régulièrement en partenariat avec des associations de sourds en France et à l'étranger.

Par ailleurs, cinq films en langue des signes ont été réalisés pour certaines expositions (ils sont également vendus) : " la Révolution française en langue des signes ", " Une affaire d'eau ", " Voyage autour du soleil ", "Respirer, manger, histoire de vivre" et "L'énergie à la fête".

Pour le public malentendant appareillé, deux caisses, les salles de cinéma, le planétarium et l'auditorium sont équipées de boucles magnétiques. Sont disponibles également en location pour la journée des audioguides qui permettent à ce public une visite guidée et autonome des espaces d'exposition.

Accessibilité aux handicapés mentaux

Des actions de sensibilisation sont organisées pour inciter les responsables de groupes et les familles à utiliser les possibilités de la Cité des sciences. Des " visites à la carte " sont proposées. Des conseils pour organiser les visites et éventuellement de l'aide pour les préparer sont en outre fournis à la demande.

Mesure n°4

L'accès à la lecture et l'exception en faveur des personnes handicapées dans le droit d'auteur français

*Dans le cadre de l'avant-projet de loi relatif aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information, Jean-Jacques Aillagon a proposé l'introduction d'une exception au droit d'auteurs pour autoriser la **reproduction d'œuvres, à des fins non commerciales**, sur des supports d'enregistrement **destinés aux personnes handicapées**¹ (livres en braille, cassettes audio, CD-Rom...). Cette exception bénéficiera en pratique aux associations et bibliothèques dont la liste sera fixée par le ministère de la culture. **C'est la première fois qu'une telle exception est introduite en droit français.***

Cette disposition vise tout particulièrement l'édition adaptée de livres pour les non-voyants et mal-voyants : édition en braille, en gros caractères, sous forme de cassettes audio, de CD-Rom etc.

Ce travail d'édition adaptée est aujourd'hui réalisée par des associations, des centres de transcription scolaires, des institutions d'accueil de déficients visuels, des bibliothèques municipales. Beaucoup de ces institutions rencontrent des difficultés importantes pour obtenir les droits de reproduction des œuvres, nécessaires à l'édition adaptée. Le nouveau texte de loi facilitera ainsi leur activité et leur permettra de travailler dans un cadre légal.

En outre, le ministère de la culture étudie actuellement la mise en place d'un groupement d'intérêt public (GIP) sur l'édition adaptée, associant les institutions publiques et les principales associations concernées, qui faciliterait la gestion des droits d'auteurs et simplifierait pour les associations l'accès aux fichiers sources des ouvrages qu'elles adaptent, permettant ainsi l'édition d'un plus grand nombre d'exemplaires.

Ainsi, la mise en œuvre de la nouvelle loi permettra d'**enrichir significativement l'offre d'ouvrages en braille ou en gros caractères accessibles aux mal-voyants**, alors même que cette offre est limitée aujourd'hui (la banque de données de l'édition adaptée recense environ 62500 titres – de toute nature - qui ont donné lieu à une adaptation, mais rares sont les ouvrages diffusés en un grand nombre d'exemplaires).

¹ L'exception ne concerne que les personnes handicapées à un taux COTOREP (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel) supérieur à 50%

Mesure n°5

Améliorer l'accès au cinéma

Les salles de cinéma étant un des lieux culturels les plus fréquentés, Jean-Jacques Aillagon a souhaité qu'elles puissent être plus largement accessibles aux personnes handicapées. Il a ainsi demandé au Centre National de la Cinématographie (CNC) de mettre en œuvre les mesures nécessaires et de jouer un rôle incitatif auprès des grands réseaux de cinéma, auxquels il a écrit personnellement pour les sensibiliser à ce sujet.

1) L'installation de boucles magnétiques pour les sourds et malentendants est désormais rendue obligatoire pour bénéficier de l'aide sélective à l'investissement. Cette aide, versée par Centre National de la Cinématographie, bénéficie chaque année à environ 80 salles de cinéma en France pour un montant de 10 millions d'euros. Les boucles magnétiques permettent aux personnes malentendantes équipées de prothèses d'accéder à la bande son des films. Cette mesure devrait permettre de développer l'équipement en boucles magnétiques, proposé actuellement dans 277 salles de cinéma en France.

2) Le Centre National de la Cinématographie lance un groupe de travail de concertation avec l'ensemble des professionnels concernés - exploitants de salles, distributeurs de films, industries techniques - pour améliorer l'accès des handicapés moteurs et sensoriels au cinéma. Les associations représentatives de personnes handicapées seront amenées à participer à ce groupe de travail. Un bilan des salles accessibles a été réalisé début 2003 et a fait apparaître :

- Pour les handicapés moteurs, 300 établissements proposant 1325 salles leur sont accessibles, sur les 2200 établissements et 5000 salles réparties sur le territoire, soit environ $\frac{1}{4}$ du parc.
- Les constructions nouvelles de salles de cinéma sont soumises aux obligations des établissements recevant du public et proposent donc un accès aux personnes handicapées. Le problème principal tient donc aux salles plus anciennes, pour lesquelles les dépenses d'aménagement sont cependant éligibles au compte de soutien du CNC.
- Pour les handicapés sensoriels, 277 salles sont équipées de boucles magnétiques, principalement les salles de construction récente et les multiplexes.

Suite à ce premier bilan, le groupe de travail animé par le CNC se réunira à partir de juin autour des priorités suivantes :

- La politique d'information et d'accueil à mettre en place pour mieux faire connaître les salles et films accessibles ;
- L'augmentation du nombre de salles accessibles aux handicapés ;
- La cohérence des réglementations applicables aux salles de cinéma, pour l'aménagement en faveur des personnes handicapées physiques.

Mesure n°6

Création des premières Rencontres « art, culture, handicap » à Bourges du 19 au 21 octobre 2003

La meilleure insertion des personnes handicapées dans notre société passe par l'amélioration de leur accès aux pratiques et à la création artistiques, qui rencontrent une forte demande de leur part, mais se heurtent aussi à des difficultés pratiques. La reconnaissance du travail artistique de personnes handicapées est en outre une façon de changer le regard que notre société porte sur eux. C'est pourquoi Jean-Jacques Aillagon et Marie-Thérèse Boisseau ont souhaité que les nombreuses initiatives dans ce domaine trouvent un lieu de démonstration et de popularisation, à l'occasion d'une manifestation organisée à Bourges au mois d'octobre 2003.

Les « **Rencontres art, culture et handicap** » de Bourges se dérouleront ainsi du 19 au 21 Octobre 2003. Le maire de Bourges, Serge Lepeltier, a choisi d'accueillir cette manifestation dans sa ville, symbole à la fois au plan culturel et au plan de l'accueil des personnes handicapées, pour lequel elle s'est résolument investie.

Ces rencontres s'organiseront autour de deux thèmes :

- **Des rencontres professionnelles (artistes handicapés ou non, associations, institutions culturelles, administrations)** qui concerneront de nombreuses disciplines artistiques et patrimoniales et seront conçues en lien avec les équipes des différents établissements culturels de la ville de Bourges, chacun d'entre eux proposant un thème sur un sujet le concernant. Seront ainsi évoquées les expériences concluantes comme les difficultés à mettre en œuvre un large accès à l'art et à la culture. A titre d'exemples, des ateliers traiteront de thèmes tels que :
 - l'architecture et l'accessibilité,
 - les pratiques artistiques en amateur pour les personnes handicapées,
 - l'accès aux formations professionnelles artistiques et culturelles.
- **Une manifestation culturelle dans la ville, ouverte à la population dans son ensemble** : films, spectacles, expositions, salon des associations présenteront des initiatives innovantes et sensibiliseront, par le biais de la culture, le grand public au thème du handicap. A titre d'exemples : lectures, vidéos, parcours dans le noir, démonstration de dispositifs dans le domaine de l'électronique, de l'informatique ou du multimédia, contes bilingues en langue parlée et en langue des signes, présentations de maquettes tactiles, etc.

Plusieurs personnalités de monde de la culture ont déjà accepté de participer au comité d'honneur de cette manifestation, notamment Odette Ventura, Emmanuelle Laborit, Sonia Rykiel, Hubert Reeves, Boris Cyrulnik, Philippe Adrien, Hervé Di Rosa, Howard Buten, Jaco Vandormael, Jean-Pierre Desclozeaux, Philippe Découflé, Steve Waring et Franck Pavloff

Contact : ADCEP – tel: 01 40 03 94 70

Annexe

La Commission nationale culture-handicap

Présentation

Créée par arrêté le 1^{er} janvier 2001, la commission nationale culture-handicap est présidée par les ministres chargés de la culture et du handicap. Elle constitue la principale instance de dialogue avec les associations représentatives de personnes handicapées pour tous les sujets qui portent sur la culture et la communication.

Liste des participants à la réunion du lundi 5 mai 2003

Membres de la commission

Présidence

Jean-Jacques AILLAGON	Ministre de la culture et de la communication
Marie-Thérèse BOISSEAU	Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées
Patrick GOHET	Délégué interministériel aux personnes handicapées

Associations

Alain FAURE	Secrétaire adjoint de l' Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI)
Roger CHATELARD	Administrateur général de l'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)
Gérard PRIER	Assistant de la Présidente de l'association des paralysés de France (APF)
Joseph-Louis BARBOSA	Administrateur de l'APF
Muriel HOMO	Administratrice du groupement pour l'insertion des personnes handicapées (GIHP)
François-Xavier de BRABANT	Directeur du GIHP
Jean DYBAL	Secrétaire général de l'union des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM)
René BRUNEAU	Secrétaire adjoint de l'union nationale pour l'insertion sociale des déficients auditifs (UNISDA)
Sylvain NIVARD	Responsable de la commission « culture » du Comité national pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CNPSAA)
Claudine COMBET	Représentante de Henri Faivre, Président du comité de liaison et d'action de parents d'enfants et d'adultes atteints de handicaps associés (CLAPEAHA)
André FERTIER	Président du rassemblement national pour la promotion sociale et l'accès des personnes handicapées à la culture (EUCREA France)
Geneviève LAROQUE	Présidente de la fondation nationale de gérontologie (FNG)

Personnes qualifiées

Bruno NETTER	Directeur de la Compagnie du Troisième Oeil
Marie-Christine AMATO	Présidente de l'association PÉRISCOPE
Jacques PRIOU	Vice-Président de l'association PÉRISCOPE

Représentants du Ministère de la culture et de la communication

Bruno SUZZARELLI	Directeur de l'administration générale (DAG)
Manuel BAMBERGER	Délégué Adjoint au Développement et à l'action territoriale DDAT
Patrice MARIE	Chef du Département de l'Innovation et des pratiques artistiques et culturelles -DIPAC-/ DDAT

Représentants du Ministère de l'équipement

Catherine BACHELIER	Députée Ministérielle à l'accessibilité - DMA-
Nathalie VERNHES	Chargée d'études auprès de la DMA

Point presse de Jean-Jacques Aillagon, Ministre de la culture et de la communication et de Marie-Thérèse Boisseau, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées

Présentation des mesures nouvelles en faveur de l'accès des personnes handicapées à la culture – Lundi 5 mai 2003

Représentant du Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

Philippe DIDIER- COURBIN Sous-Directeur des personnes handicapées, direction générale de l'action sociale

Personnalités invitées

Jean NOUVEL Architecte, concepteur notamment du futur musée du Quai Branly
Marc TESSIER Président de France télévisions
Agnès VINCENT Conseillère au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

Autres participants

Cabinet de Jean-Jacques Aillagon

Elodie ZIEGLER –PERTHUISOT Conseillère technique chargée notamment du handicap
Yves d'HÉROUVILLE Conseiller technique chargé de la politique audiovisuelle
Christophe DALSTEIN Conseiller technique chargé de l'architecture, de l'urbanisme et des projets immobiliers du ministère
Laurence RECULET Chargée de mission

Cabinet de Marie-Thérèse Boisseau

Jean COETMEUR Conseiller technique

Directions du Ministère de la culture et de la communication

Jacques CHARPILLON Inspecteur général de l'administration des affaires culturelles -IGAAC-
Michel CLÉMENT Directeur de l'architecture et du patrimoine - DAPA-
Martine de BOISDEFFRE Directrice des archives de France - DAF-
Alain SEBAN Directeur du développement des médias -DDM-
Marc-André WAGNER Directeur Adjoint à la Direction du livre et de la lecture -DLL-
Catherine GIFFARD Sous-directrice des enseignements et des pratiques artistiques -
Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles - DMDTS-
Francine MARIANI-DUCRAY Directrice des Musées de France-DMF –
Claude GILBERT Adjointe au Chef du Département des publics, Direction des musées de France- DMF-
Chantal CUSIN-BERCHE Chef du département des artistes et professions, Délégation aux arts plastiques -DAP
Michel RABAUD Chef de mission de la maîtrise de la langue Française, lutte contre l'illettrisme et l'action territoriale. Délégation générale à la langue Française et aux langues de France -DGLFLF-
David KESSLER Directeur Général du centre national de la cinématographie - CNC-

Etablissements publics du Ministère de la culture et de la communication

Jean-François HÉBERT Président-Directeur de la Cité des sciences et de l'industrie
Marie-Laure LAS VERGNAS Chargée de mission pour l'accessibilité générale à la Cité des sciences et de l'industrie
Stéphane MARTIN Président du Musée du Quai Branly
Hélène CERUTTI Responsable de la Production du Musée du Quai Branly
Jean-Luc MESLET Responsable de la mission de la visite et de l'action éducative au centre des monuments nationaux

Associations

Sandrine SOPHYS-VÉRET Directrice de l'association Archimed'
Michel DUPOIRIEUX Responsable du projet Websourd
Françoise LOCTIN-MASSON Vice-Présidente de la fédération nationale des sourds de France - FNSF-

Point presse de Jean-Jacques Aillagon, Ministre de la culture et de la communication et de Marie-Thérèse Boisseau, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées

Présentation des mesures nouvelles en faveur de l'accès des personnes handicapées à la culture – Lundi 5 mai 2003

SIBILS SERVICE INTEGRATION BILINGUE LANGUE DES SIGNES

Frédéric MARCHEZAN Interprète
Audrey COURY Interprète
Vincent PERDRIAL stagiaire interprète

Point presse de Jean-Jacques Aillagon, Ministre de la culture et de la communication et de Marie-Thérèse Boisseau, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées

Présentation des mesures nouvelles en faveur de l'accès des personnes handicapées à la culture – Lundi 5 mai 2003